

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2015

OBJET

**01 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CLIC
D'ERDRE ET GESVRES ET DU PAYS DE BLAIN POUR LA
MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU DE PERMANENCE POUR
LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

N° 2015-01-01

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize janvier 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 5

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Alain ROYER
Magali LEMASSON donne pouvoir à Elisa DRION
Catherine RENAudeau donne pouvoir à Aurora ROOKE
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Florence CABRESIN
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap, la commune de Treillières met à la disposition du CLIC d'Erdre et Gesvres et du Pays de Blain, à titre gracieux, un bureau de permanence.

La convention de partenariat avec le CLIC d'Erdre et Gesvres et du Pays de Blain détermine les modalités de la mise à disposition d'un bureau de permanence pour les personnes en situation de handicap.

La présente convention sera établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- D'AUTORISER M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

Accusé de réception en préfecture
DE
Date de télétransmission : 30/01/2015

Pour extrait conforme,

Publié le 30/01/15

Le 26 janvier 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150126-2015-01-26-DE01-
DE
Date de télétransmission : 30/01/2015
Date de réception préfecture : 30/01/2015